

# GUIDE DES ETOILES

CLASSEMENT DES  
MEUBLES DE TOURISME

Édition 2021



## INNOVATION & DÉVELOPPEMENT TOURISME

Aux côtés des Offices de Tourisme et des territoires de Haute-Savoie depuis 100 ans.

**Innover  
&  
Développer**



**Fédérer  
&  
Animer**



**Former  
&  
Professionaliser**



Animation du réseau



Formation



★★★ Qualification de l'Offre



Conseil & Innovation

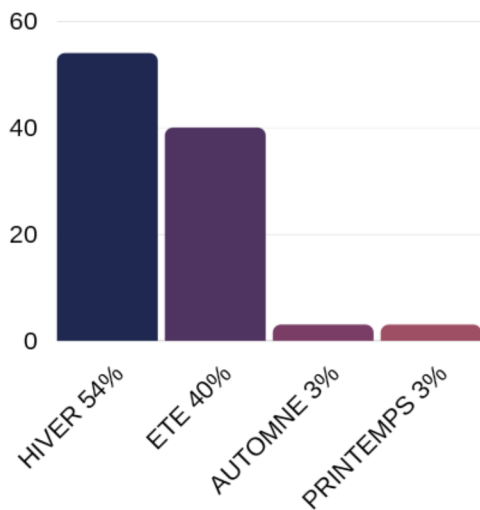


Qualité Tourisme

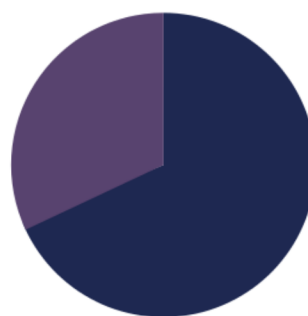


## Chiffres clés du tourisme en Haute-Savoie

### 33.4 millions de nuitées



Etrangers  
32%



Français  
68%



# Le classement des meublés

## Une démarche gagnante



**71%** d'abattement fiscal

(sur vos loyers perçus pour une déclaration en micro-BIC).



**Taxe de séjour fixe.**



**Exonération de la CFE**

(pour les résidences personnelles et selon les collectivités).



**Diminution des charges sociales**

## Une démarche nationale

**112** critères définis par Atout France

Le classement s'obtient en atteignant le nombre de points obligatoires et optionnels requis pour la catégorie d'étoiles demandée.

**Votre classement est valable 5 ans**

Le propriétaire dispose de 15 jours pour accepter ou refuser la proposition de classement. (article D.342-4 du Code du Tourisme).

## Une démarche qualifiante



**Un logement impeccable à l'intérieur comme à l'extérieur**

Du sol au plafond en passant par les murs, votre meublé est **en bon état**.



**Un logement fonctionnel & harmonieux**

Un **meublier solide et adapté** à la capacité du logement.  
Une literie et des sanitaires **irréprochables**.  
Des **rangements libres** dédiés aux locataires.



**N'oubliez pas les détails !**

Les **petits accessoires pratiques** (patères, porte-savon, ustensiles de pâtisserie...)  
La **décoration sobre et harmonieuse** pour que chacun se sente bien.



**Pensez à la planète !**

Optez pour des **installations et produits respectueux** de l'environnement. **Encouragez les bonnes pratiques de vos clients** avec des bacs de tri sélectif, ou des **informations sur les éco-gestes quotidiens**.

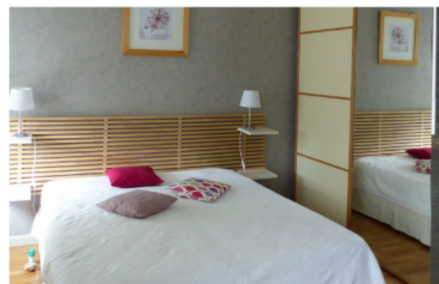
# A chaque meublé ses étoiles ...



**Economique**  
Des équipements minimal fonctionnel



**Milieu de gamme**  
Un bon confort et quelques services supplémentaires



**Gamme supérieure**  
Très confortable avec des aménagements et services de qualité



**Haut de gamme**  
Des aménagements de très bonne qualité et un large éventail de services et d'équipements



**Très haut de gamme - Luxe**  
Confort exceptionnel et des aménagements d'excellente qualité, incluant une multitude de services ou d'équipements





# IDT vous accompagne pour le classement



**1**  
Envoyez une demande de classement, téléchargeable sur le site internet, à Innovation & Développement Tourisme, avec le règlement pour la visite.



**2**  
Nous prenons rendez-vous après réception du dossier par téléphone ou par mail. N'hésitez pas à nous contacter quelques jours après l'envoi de votre demande.



**3**  
Un évaluateur effectue une visite de contrôle de votre meublé. La visite se fait dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée d'un locataire.



**4**  
Votre décision de classement est actée le jour-même si le classement est validé. Le dossier est transmis sous une semaine.

## PROXIMITE

Une permanence téléphonique, des informations en ligne.

## EXPERTISE

11 000 meublés classés depuis 10 ans. Une visite pour répondre à vos questions.



Combien coûte le classement d'un meublé de tourisme ?

**Pour 5 ans**

**Logement 1 à 2 pièces : 149€ TTC**, soit l'équivalent de 29,80€TTC par an.

**Logement 3 à 4 pièces : 192€ TTC**, soit l'équivalent de 38,40€TTC par an.

**Logement 5 pièces et plus : 235€ TTC**, soit l'équivalent de 47,00€TTC par an.

**Qu'est ce qu'une pièce ?**

Une pièce d'habitation, hors salle de bain et toilettes, est séparée des autres pièces par des cloisons fixes. Elle dispose d'une surface **minimum de 7m<sup>2</sup>** et d'une hauteur sous plafond **minimum de 1.80m** avec un ouvrant sur l'extérieur.

**Le classement ne peut être validé le jour de la visite ?**

Vous disposez de 15 jours pour vous engager à réaliser les aménagements demandés. La décision de classement sera validée à l'issue de la transmission des justificatifs (devis, factures, photos).



## Déclarez votre meublé auprès des institutions

Ces démarches sont obligatoires que le meublé soit classé ou non.



### Informez la mairie de la location de votre meublé de tourisme.

Faites votre déclaration à l'aide du Cerfa N°14004\*04 « Déclaration en mairie des Meublés de Tourisme » (art. L.342-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme). Ce formulaire peut être complété en ligne sur <https://psl.service-public.fr/mademarche/HebergementTourisme/demarche?execution=e1s1>. Certaines communes utilisent aussi le site [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr).



### Déclarez votre activité auprès du greffe du tribunal de commerce.

Lorsque vous débutez votre activité de Loueur en Meublé non professionnel, vous devez déclarer votre activité auprès du Greffe du Tribunal de Commerce. Pour cela, il est nécessaire d'envoyer le formulaire **Cerfa P0i** afin d'obtenir un numéro SIRET.



### Renseignez l'état descriptif et précisez dans vos annonces si vous êtes un particulier ou un professionnel.

L'état descriptif est à joindre au contrat de location ou sur les sites de commercialisation. A compter du 1er janvier 2021, chaque opérateur qui publie une offre de location meublée touristique doit mentionner si elle émane d'un particulier ou d'un professionnel au sens de l'article 155 du code général des impôts (Décret n° 2020-1585 du 14 décembre 2020 relatif aux informations obligatoires pour toute offre de location en meublé de tourisme).

## Les du classement de votre meublé de tourisme



### Adhérez à l'Agence Nationale pour les Chèques vacances (ANCV).

Vous pouvez adhérer **gratuitement** à l'ANCV afin de faciliter le règlement des locations (vous trouverez tous les renseignements sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com)).



### Améliorez votre visibilité avec le panneau Meublé de Tourisme.

Plusieurs fournisseurs assurent la fabrication de la plaque officielle.



### Devenez partenaire de l'Office de Tourisme de votre secteur.

42 Offices de Tourisme en Haute-Savoie assurent la promotion et la commercialisation de votre destination et de son offre d'hébergement. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Office de tourisme.



### Prenez contact avec les services fiscaux dont vous dépendez.

Grâce au classement, vous payez moins d'impôts et de prélèvements sociaux, 26 bureaux de la direction départementale des finances publiques vous accueillent en Haute-Savoie.

### Choisissez des marques pour vous spécialiser.



# Pour aller plus loin, positionnez-vous

**Valorisons vos atouts ! S'engager pour la qualité de notre destination.**



Un réseau de 300  
labellisés en  
Savoie-Mont  
Blanc

**Se différencier** par des services spécifiques de qualité.  
**Adhérer** à la force d'un réseau.  
**Conquérir** des parts d'un marché en plein essor.



Le confort  
d'usage pour  
tous

**Garantir** l'autonomie pendant les vacances.  
**Diffuser** une information fiable sur les quatre handicaps.  
**Apporter** une garantie d'un accueil efficace et adapté.

**haute  
savoie**  
le Département

Soutient le tourisme  
à vélo et le tourisme  
pour tous par le  
déploiement de ces  
marques en  
Haute-Savoie.



**Le Pôle Qualification de l'Offre, à votre écoute :**  
qualification@idt-hautesavoie.com  
Tél : 04 50 45 95 54  
www.idt-hautesavoie.com

**Laissez-vous guider par nos services**  !

**Un accompagnement personnalisé.**

**Des offres de formations et des web-séminaires pour les hébergeurs :** *fiscalité, commercialisation, politique tarifaire, décoration d'intérieure, avis clients...*



FORMATIONS  
OFFRE 2019



**Le Pôle Formations, à votre écoute :**  
formation@idt-hautesavoie.com  
Tél : 04 50 45 45 73  
www.idt-hautesavoie.com

**Nos partenaires pour booster la location de votre meublé**



**La puissance marketing**  
de 60 ans d'existence.

**Gîtes de France Haute-Savoie**  
16 Rue Guillaume Fichet, 74000 Annecy  
www.gites-de-france-haute-savoie.com  
Tél : 04 50 10 10 10  
accueil@gites-de-france-haute-savoie.com



**Les plus du club  
des propriétaires.**

**Centrale de réservation**  
**Domaine Skiable des Carroz - SOREMAC**  
https://reservation.lescarroz.com  
Tél : 04 50 90 33 21  
labelqualitehebergement@lescarroz.com



Innovation & Développement Tourisme  
20 avenue du Parmelan - 74000 ANNECY  
Téléphone : 04 50 45 45 73 - [contact@idt-hautesavoie.com](mailto:contact@idt-hautesavoie.com)

[www.idt-hautesavoie.com](http://www.idt-hautesavoie.com)